

LES BONS GESTES POUR EVITER LE VOL DE VELOS

Comme partout en France, des vélos sont volés sur notre territoire. Lorsque ces derniers sont retrouvés, il est difficile d'identifier leur propriétaire et de le leur restituer. Ces vols découragent de nombreuses personnes désirant s'équiper ou se rééquiper de ce mode de transport écologique.

La Communauté de Communes Sud Estuaire - en partenariat avec la Gendarmerie Nationale et la Fédération Française des Usagers de la Bicyclette (FUB)- s'est engagée à mettre en œuvre un dispositif d'actions, afin de lutter plus efficacement contre le vol des vélos.

Les règles d'or pour éviter le vol de vélos :

1- Achetez un bon antivol :



Un bon antivol en U est la meilleure protection contre le vol. Ils sont ceux qui ont le niveau d'homologation le plus élevé et résistent beaucoup mieux que les anti vols classiques.



Les **antivols de cadre** constituent un complément utile à l'antivol en U. (*les derniers tests à jour sont téléchargeables sur www.bicycode.org rubrique infos/antivols*)

2- **Cadenassez toujours votre vélo, même à l'intérieur.** En effet, la moitié des vols ont lieu dans des caves, des garages, cours ou halls d'immeuble.

Certains voleurs sont à l'affût des vélos laissés devant une boutique « juste pour deux minutes ». Même les vélos qui ont un aspect moins attrayant et qui sont plus anciens, se font voler.

3- Si vous stationnez souvent à la plage ou en ville, **remplacez les attaches rapides par des écrous**, notamment pour la selle et la roue avant. Évitez de laisser les accessoires clipsables, très facilement amovibles, en particulier l'éclairage.

4- **Attachez le cadre du vélo à un point fixe**

5- **Faites marquer tous vos vélos** : le marquage Bicycode® consiste à marquer sur le cadre du vélo un numéro unique et préenregistré dans un fichier national. Si votre vélo marqué est volé, vous pouvez vous le faire restituer bien plus facilement (40 % de vélos marqués restitués contre 2 % pour ceux qui sont non marqués). En cas de vol, déposez plainte à la police ou la gendarmerie, en précisant votre numéro de marquage BICYCODE et déclarez votre vélo volé sur www.bicycode.org

Plus de renseignements : Communauté de Communes Sud Estuaire - Pôle prévention - Espace Bobby Lapointe - 108 av. du Maréchal Joffre - 44250 St-Brevin-les-Pins

Tél : 02 28 53 52 52

Mail : pole.prevention@cc-sudestuaire.fr

www.bicycode.org